
2016 04 06 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Secrétaire de séance : M. Xavier Daran

Préambule à l'ordre du jour

M. Didier Cassagne est invité à donner des précisions concernant sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée A 555 et les contraintes qu'il a perçues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification d'ordre du jour.

La séance est ouverte à 21h30

1. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 19 février 2016 et 18 mars 2016

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance des comptes rendus des précédentes réunions 19 février 2016 et 18 mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces comptes rendus.

2. Projets de conventions de servitude relatives aux travaux de montée en débit aux sous répartiteurs et opticalisation des NRA

L'implantation du très haut débit nécessite la mise en place d'une armoire permettant d'héberger le futur répartiteur. La parcelle pressentie est située sur le terrain à proximité de l'ancien presbytère qui accueille déjà une ancienne armoire téléphonique. La maintenance de cette plateforme nécessitera un accès qui correspond à une servitude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette organisation.

3. SIGV adhésion des communes de Lias et St Loube

Les communes de Lias et de Saint-Loube ont demandé à adhérer au Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gersoise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

4. Vote des taux 2016

Les taux d'imposition communaux actuels sont de :

- Taxe d'Habitation : 10,36%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 3,67%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 30,69%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9,88%

Comparativement à ce qui est pratiqué dans les autres communes de la communauté de communes du Savès, il ressort que ces taux sont assez faibles. Toutefois, M. le Maire propose de ne pas les augmenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5. Budget Primitif 2016

Le budget primitif de fonctionnement est à l'équilibre entre recettes et dépenses à 572 440,77€. Les principaux centres de coûts concernent les personnels, les charges, les contributions aux services et organismes ainsi que les travaux prévus à la salle des fêtes. Le détail est donné en annexe au compte-rendu.

Le budget primitif d'investissement est à l'équilibre entre les recettes et les dépenses à 329 336,29€. Les dépenses prévisionnelles concernent l'achat de foncier, les bâtiments publics et les études dont l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif.

6. Complément aux demandes de subventions

De nouvelles demandes de subventions sont arrivées par rapport à la proposition effectuée lors du débat d'orientation budgétaire. L'évolution des règles a permis de stabiliser ce poste.

Les contributions aux organismes représentent 12 712€ et les subventions aux associations sont fixées à 6250€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de ces contributions et subventions au Budget Primitif 2016.

7. Modalités de location et gestion de la salle des fêtes

Lors d'une location, mi-mars, une nuisance sonore a été constatée par M. le Maire et par la gendarmerie nationale.

Lors des échanges liminaires à la location il reste compliqué d'identifier les débordements potentiels malgré le questionnement prudent de l'équipe municipale envers les interlocuteurs.

L'entreprise Bouyer à Montauban propose des équipements de mesure de bruit et de mise en sécurité des installations en cas de nuisance.

Le Conseil Municipal mandate l'adjoint en charge de la salle des fêtes d'obtenir des précisions et un devis en vue d'équiper la salle d'un robot de limitation du bruit.

8. Création d'un dépositaire au cimetière

L'entreprise Delfini a proposé un devis à hauteur de 4307,92€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis de manière à engager les travaux au plus vite.

9. Organisation de la journée communale

Les opérations sont listées et seront classées par ordre de priorité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces choix.

10. Comptes rendus de réunions

La réunion du SICTOM a fait l'objet de discussions concernant la collecte porte à porte des chefs-lieux de canton. Une visite de trigone sera organisée le mercredi 1^{er} juin.

La Communauté de Communes du Savès dispose d'un budget en tension. La fiscalité est prévue en augmentation de 3 %.

Informations et questions diverses

A – Vidange des fosses

4 entreprises ont répondu et sont prêtes à assurer les travaux.

Un cahier des charges de l'activité sera précisé.

M. le Maire et le conseiller municipal en charge du projet coordonneront l'activité.

B – Adressage

Une commission est chargée d'instruire les noms des voies : Thierry Bonnefoi, Léonce Biamouret, Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Jacqueline Darolles, José Moulis,

La commission effectuera des propositions au Conseil Municipal

C – PLU

Prochaines réunions le 25 mai avec Monsieur Poule du CAUE.

La commission effectuera des propositions au Conseil Municipal

D – Achats tables

Il est nécessaire d'acheter des tables. Cet achat peut être intégré à l'appel d'offre que va lancer la Communauté de Communes du Savès, **il est demandé de vérifier la couleur qui serait retenue.**

L'adjoint en charge de la salle des fêtes est chargé de ce dossier

E – Formation au défibrillateur

Mme Brédariol responsable de la protection civile a été contactée de manière à former la population de Noilhan en vue de la formation des personnes à l'utilisation du défibrillateur.

M. le Maire effectuera des propositions

F – Club AMI

L'association fêtera ses 30 ans le 11 juin à Seysses Savès.

Par ailleurs, le Club AMI cherche une salle pour l'organisation de ses ateliers hebdomadaires et est prête à assurer une location.

L'adjoint en charge de la salle des fêtes est chargé de ce dossier

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h45.